

de quelque nature que ce soit elle a un grand remède à sa portée. Ce remède consiste dans l'annexion à la province de Québec dont les finances sont beaucoup plus solides que celles de la province du Nouveau-Brunswick. L'annexion du Nouveau-Brunswick à Québec réglerait beaucoup de difficultés. Mais s'ils s'en tiennent à leur projet, je tiens à dire que le gouvernement du Canada s'est montré des plus généreux et que le parlement du Canada a été des plus généreux lorsqu'il a adopté une mesure législative en vertu de laquelle le gouvernement du Canada paie 37½ p. 100 des frais afin d'aider les provinces à mettre en valeur leurs ressources hydro-électriques.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Puis-je rappeler à l'honorable député que nous discutons une résolution sur la conservation.

M. Pouliot: Eh bien, il ne s'agit pas précisément de la conservation de l'eau, il s'agit de la conservation de l'énergie hydro-électrique. C'est ce que je tiens à signaler à votre attention. Je parle en ce moment de la conservation des ressources hydro-électriques au Canada. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas les reins assez solides financièrement pour payer le reste du coût de ces grands barrages, il n'a plus qu'à s'annexer à la province de Québec.

Je n'ai pas autorité pour dire que le Gouvernement n'étudiera aucune autre requête que le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourra présenter au sujet de la conservation des eaux dans les limites de la province, mais je dis que j'ai assez confiance au bon sens et au bon jugement du premier ministre et des membres du gouvernement pour croire sérieusement que le gouvernement du Canada ne consentira jamais à une avance de millions de dollars, de près d'un demi-milliard de dollars, à la province du Nouveau-Brunswick, sans intérêt, sur la garantie d'un petit billet. Ce n'est pas ce qu'il faut faire.

Lorsque le gouvernement du Canada a cédé, il y a quelques années, aux provinces des Prairies les ressources naturelles qui appartenaient au Canada, je me suis beaucoup inquiété. Je pensais à l'expérience non pas des provinces, mais des gouvernements qui les dirigeaient. Je m'inquiétais de l'avenir. J'ai dit que ces gouvernements reviendraient à la charge pour solliciter de nouvelles faveurs, et quelle garantie aurait alors le gouvernement fédéral? La chose a été faite en un beau geste de générosité digne d'un sportif. Ottawa s'est départi de tous ses droits en matière de ressources naturelles, et les a cédés sans aucune restriction aux provinces de l'Ouest qui s'en sont servi à des fins politiques. A maintes et maintes reprises leurs

gouvernements sont revenus à la charge pour quémander de l'argent aux dépens des provinces centrales du Canada, alors qu'Ottawa n'avait plus en garantie les ressources naturelles des provinces des Prairies.

Je suis très heureux que le premier ministre ait décidé de mettre à la direction du ministère...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Que l'honorable député me permette de lui rappeler encore une fois que nous sommes à étudier une résolution relative à la conservation et non pas un sujet que nous avons discuté il y a une couple de jours et qui avait trait à un nouveau titre d'un ministère.

M. Pouliot: Vous ne sauriez vous imaginer combien je suis peiné de constater que votre esprit est si prompt que vous ne me donnez pas la chance de finir ma phrase. Si je ne puis conclure mon exposé, de grâce permettez que je finisse ma phrase. Je ne parlais que du ministre qui a répondu au nom du Gouvernement. Je disais que j'étais heureux à titre de membre du Parlement, et de deuxième membre (par rang d'ancienneté) de la Chambre des communes, de constater que le premier ministre a choisi pour diriger le ministère des Ressources et du Développement économique, un jeune député qui a bonne mine, qui est ambitieux, qui se rend compte que le Canada a devant lui un grand avenir, et je félicite non seulement le ministre des Ressources et du Développement économique, mais aussi le premier ministre et ses collègues. Maintenant, avant de conclure...

M. Knowles: La phrase.

M. Pouliot: Mon honorable ami laisse-t-il entendre que ce que j'ai dit est contraire au Règlement?

M. Knowles: Non, je pensais seulement que vous terminiez une bien longue phrase.

M. Pouliot: Je ne demande pas la charité. Je me sers de mon droit de membre du Parlement pour discuter une question dont la Chambre est saisie. Je ne viens pas ici en mendiant. Je viens ici en ma qualité de député et j'étais député lorsque mon honorable ami portait encore des culottes.

M. Knowles: Vous vous trompez d'un an ou à peu près.

M. Pouliot: Il ne s'agit pas d'une question d'âge. C'est une question d'ancienneté. D'ailleurs, je sais que mon honorable ami est beaucoup plus jeune que moi. Pour terminer, sur ces mers orageuses, sur ces mers agitées par un ouragan,—non ce n'est pas aussi grave que cela,—pour terminer, je vous remercie, monsieur...